

INDEX DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES

Depuis la **loi Avenir Professionnel**, l'égalité salariale à poste équivalent entre les femmes et les hommes en entreprise fait l'objet d'une **obligation de résultats** et non plus simplement d'une obligation de moyens.

Depuis le 1^{er} mars 2020, la CACG publie tous les ans son index égalité femmes/hommes basé sur 4 indicateurs, aboutissant à une note sur 100 points.

Les 4 indicateurs qui permettent le calcul de la note sont :

1er indicateur : **Ecart de rémunération** ;

2ème indicateur : **Ecarts d'augmentations individuelles** ;

3ème indicateur : **Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité** ;

4ème indicateur : **Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.**

Index de l'égalité femmes/hommes 2022

Indicateurs	Poids	Score	note
Ecart de rémunération	40%	de 0 à 40 points	38
Ecarts d'augmentations individuelles	35%	de 0 à 35 points	35
Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	15%	de 0 ou 15 points	15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10%	de 0 à 10 points	5

La note obtenue pour l'année 2022 est de **93 sur 100 points** avec un écart en faveur des Femmes de **1,4%** sur l'indicateur « **Ecart de rémunération** »